

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

71/2015

Total membres	23	Exercice	23	Convoc	15/09	Prés.	18	Abs	5	Proc.	3	Votants	21
---------------	----	----------	----	--------	-------	-------	----	-----	---	-------	---	---------	----

Par suite d'une convocation en date du 15 septembre deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-cinq septembre deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, JOLIBERT Marie-Christine, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Absents excusés : LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, ANGLADE Jordane, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Procurations : ANGLADE Jordane à GARCIA Pierre, CAZANAVE Véronique à SARRAIL Claudine, SAINT MARTIN Jean à PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Emprunt annuel (annule et remplace la délibération 60/2015 suite erreur matérielle)

Il est nécessaire, comme chaque année, de contracter l'emprunt annuel correspondant aux dépenses d'investissement de la collectivité. La commission des finances s'est réunie afin d'étudier les offres reçues, répondant à une demande de 500 000 € sur 15 ans.

Monsieur Pierre GARCIA, adjoint aux finances, précise que 4 établissements bancaires ont répondu à la consultation. La commission des Finances propose de retenir la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées pour un prêt dont les conditions sont les suivantes :

- ➔ Prêt à amortissement constant
- ➔ Taux fixe : 1.93%
- ➔ Montant 1^{ère} échéance trimestrielle : 10 745.83 €
- ➔ Charge totale d'intérêts : 73 581.30 €
- ➔ Mise à disposition des fonds au 15/10/2015 et première échéance au 15/01/2016

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la proposition de la Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées pour un emprunt de 500 000 €, dont la durée est fixée à 15 ans, à taux fixe de 1.93 %. Le type d'amortissement du capital est constant et le paiement des échéances s'effectuera trimestriellement. Le montant des frais et commissions s'élève à 1250 €.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2015,
- **Dit** que Madame le Maire est autorisée à signer le contrat de prêt correspondant et toutes pièces utiles se rapportant à cette affaire,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

1^{er} Adjoint délégué aux Finances
Suppléant de M^{me} Le Maire



Nicole QUILLIEN
Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE
le 14/10/2015

Application agréée E-legalite.com

009-210901948-20150925-7102015-DE